



**DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**COMMUNE DE PEYREHORADE
CANTON D'ORTHE ET ARRIGANS**

DECISION DU MAIRE

N° DMA2025-044

OBJET : Avenant concernant la rénovation des courts de tennis d'un montant de 3000€ HT soit 3600€ TTC

Monsieur le Maire de la Commune de Peyrehorade

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019

VU l'article L.2122-1 : qui définit les cas dans lesquels un acheteur public peut attribuer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

VU l'article R.2112-1 : qui précise que les spécifications techniques des marchés publics doivent être définies de manière à permettre l'égal accès des candidats et ne pas créer d'obstacles injustifiés à l'ouverture des marchés à la concurrence. Elles peuvent être formulées en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, ou en référence à des normes ou documents équivalents.

VU le décret N°2019-1344 du 12 décembre 2019 et notamment l'article modifié R.2122-8 du CCP ;

VU l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique stipule que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT. Cela inclut les marchés de prestations intellectuelles, à condition que les critères suivants soient respectés :

- Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin.
- Faire une bonne utilisation des deniers publics.
- Ne pas contracter exclusivement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

-

VU le vote du budget du 09 avril 2024 dont les reports et les crédits prévus au budget de l'exercice en cours

VU la délibération en date du 06 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé ;

CONSIDERANT la décision N°Dma2025-001 attribuant le marché de la rénovation des courts de Tennis pour un montant de 30 360€ HT,

CONSIDERANT les problèmes d'aspérités persistantes après les ponçages et avant la couche de résine



CONSIDERANT l'avis du Comité des Landes et du Président venus sur place constater ces aspérités avec Mr le Maire et le DGS et qui risquent de compromettre la tenue de certains matchs officiels

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise Terres de Sport Ingénierie et Paysage située à Gradignan de mettre en œuvre une couche de base supplémentaire pour un montant de 3000€ HT soit 3600€ TTC

Monsieur le Maire décide

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant pour le montant de 3600€ TTC, ce qui porte le montant des travaux à 33 060€ HT soit 40 032€ TTC

ARTICLE 2

La prestation comprend : La mise en œuvre d'une couche de base supplémentaire

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait à Peyrehorade, le 19/09/2025

Le Maire, Didier SAKELLARIDES





TERRES DE SPORTS

Distribution

Tél : 05.56.87.43.58

@ : tr2sportscontact@gmail.com

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 040-214002248-20250918-DMA2025044-AU

92-98 Av. Charles de Gaulle

33650 – LA BREDE



SOLS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

Tennis – Padel – Rugby – Football – Omnisports – Gazons synthétiques – Pétanque – Clôtures – Mobiliers urbains – Arrosage – Espace verts

La Brède le 17/09/2025

Affaire suivie par: LOUIS GERNY 06 70 84 94 01

Contact : Mr pascouau-RESP. INSTALL. SPORTIVES

Date visite technique: 17/09/2025

Mairie de PEYREHORADE

14 rue Alsace et Lorraine

40300 PEYREHORADE

Devis n° D241102230\1-chantier:TC PEYREHORADE 364 AVENUE JEAN DUPAYA 40300 PEYREHORADE

AVENANT AU DEVIS N°D240702163

Désignation	Unité	Qté	PU net	Montant
AVENANT AU DEVIS N°D240702163	Forft	1.00	3 000.00	3 000.00
- Mise en oeuvre d'une couche de base supplémentaire à l'intérieur de la zone de jeu	Compr	1.00		
			Total H.T.	3 000.00
			TVA 20.00 %	600.00
			Total T.T.C.	3 600.00
VALIDITE : 30 jours				
MODALITES DE PAIEMENT :				
50% à la commande, 35% au début des travaux				
DECENALE ALLIANZ - QUALISPORTS		Bon pour accord, date, cachet, signature		
TRAVAUX CONFORMES SELON LA NORME NFP 90/110 JUIN 2023				



SAS AU CAPITAL DE 10000€ – N°SIRET 51027699100013

CODE NAF 4299Z – RCS BORDEAUX – TVA INTRACOM FR71 510276991